

# Fiche forfait Prise en charge des médecins

## Tarifs de prise en charge des actions de DPC "guichet" 2022

- Votre droit de tirage est de 21h par an.
- Actions de DPC maîtrise de stage universitaire hors quota : modalités de prise en charge en attente de la publication de l'arrêté ministériel relatif à la formation à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant de deuxième ou troisième cycle des études de médecine pour l'agrément des praticiens maîtres de stage des universités.

**L'Agence nationale du DPC ne prend pas en charge les actions de DPC d'une durée inférieure à 3h.**

### 01 Pour la participation à **une action de formation continue présentielle ou en classe virtuelle**

Indemnisation versée au médecin
45 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC	
Durée d'action [3h;6h]	Durée d'action + de 7h
47,50 € / h	95 € / h

### 02 Pour la participation à **une action de formation continue non présentielle**

Indemnisation versée au médecin
22,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
70 € / h

### 03 Pour la participation à **une action de formation continue mixte**

Indemnisation versée au médecin	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
45 € / h	22,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC			
Durée d'action [3h;6h]		Durée d'action + de 7h	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel	Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
47,50 € / h	70 € / h	95 € / h	70 € / h

### 04 Pour la participation à **une action d'évaluation des pratiques professionnelles, de gestion des risques ou un programme intégré**

Indemnisation versée au médecin
45 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
104,50 € / h

Pour plus d'informations sur les règles de prise en charge des professionnels de santé, [cliquez ici](#).